



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 25 MARS 2024 À 15H30
STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS
Convocation du 19 mars 2024**

Membres en exercices	30 titulaires	Membres présents :	15 titulaires
	30 suppléants		4 suppléants

Membres présents :

Communauté de communes du Kochersberg :

Suppléants : Alain HABER, Raymond ZILLIOX

Communauté de communes du Pays de la Zorn :

Titulaires : Bernard FREUND, Mireille GOEHRY, Xavier ULRICH

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires : Jean-Pierre ISSENHUTH, Marie-Berthe KERN, Fernand WILLMANN

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Jacques BAUR, Vincent DEBES, Pia IMBS, Anne-Marie JEAN, Alain JUND, Michèle KANNENGIESER, Thierry SCHAAL, René SCHAAL, Françoise SCHAETZEL

Suppléants : Camille BADER, Laurent ULRICH

Membres absents excusés :

Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaire : Alain GROSSKOST, Claudine HUCKERT, Alain NORTH, Justin VOGEL

Suppléants : Jean-Charles LAMBERT, Roland Michel

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires : Benoît DINTRICH, Julien KOEGLER, Stéphane SCHAAL, Denis SCHULTZ

Suppléants : Laurent JEHL, Bernard SCHNEIDERLIN, Jacky WOLFARTH

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Doris TERNOY

Suppléants : Suzanne BROLLY, Cécile DELATTRE, Aurélie KOSMAN, Michèle LECKLER, Dominique MASTELLI, Benjamin SOULET

Membres absents :

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaire : Jean-Jacques BREITEL

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Jeanne BARSEGHIAN, Claude FROEHLY, Anne-Pernelle RICHARDOT

2. Compte de gestion 2023

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2023, a été produit par le comptable le 29 février 2024 pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2023, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

*Le Comité syndical
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

- 2 AVR. 2023
- 2 AVR. 2023
- 2 AVR. 2023


**La Présidente
Pia IMBS**

**La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN**